



**XV^{ÈMES} ASSISES DE LA FIDEF - 24 & 25 NOVEMBRE 2014
HOTEL LAMENTIN BEACH - SALY - SÉNÉGAL**

**RAPPORT ATELIER 1 : « ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET FISCAL
ATTRACTIF POUR UN SECTEUR INFORMEL RELAIS DE L'ÉMERGENCE
ÉCONOMIQUE »**

Président : Le Secrétaire permanent de l'OHADA

Rapporteur : Pr Abdoulaye SAKHO

OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'atelier qui a enregistré une vingtaine de participants, a été organisé autour de deux sous-thèmes :

1^{er} sous-thème : « **Les nouveaux apports du droit des sociétés pour faciliter l'entrepreneuriat** »

Une présentation introductive a été faite par le SP de l'OHADA, suivie d'une contribution du Pr Abdoulaye SAKHO, UCAD

Ce sous-thème a visé à proposer des mesures ou formes juridiques non contraignante pour favoriser le passage de l'informel vers le formel.

2^{ème} sous-thème : « **Quel environnement fiscal attractif pour un secteur informel relais de l'émergence économique** »

Ce sous-thème a fait l'objet d'une présentation de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID). La DGI du Maroc a présenté les mesures prises par le Maroc pour encourager le passage de l'informel vers le formel. La Directrice du CGA de Bamako a exposé les problèmes rencontrés pour attirer les entreprises vers les CGA.

Ce sous-thème a visé à proposer des mesures pour assurer une sécurité fiscale et juridique des entreprises informelles qui souhaitent se formaliser.

DEROULEMENT DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS :

Pour le **1^{er} sous-thème**, les diverses contributions ont permis de faire un état des lieux sur les formes juridiques offertes par le nouveau OHADA pour favoriser le passage de l'informel vers le formel :

Ce sous-thème a pour principaux objectifs :

- D'analyser l'expérience pilote en cours au Bénin : sur le nouveau statut juridique créé par l'acte uniforme révisé de l'OHADA relatif au droit commercial général.
- Extension de la propriété commerciale à tous les professionnels,
- L'informel source d'insécurité sociale, fiscale et de financement,
- Absence de communication de la profession comptable sur la nécessité d'aller vers le formel,
- Mise en place du statut auto-entrepreneur,
- Création de la SAS : forme juridique souple adapté aux entreprises informelles
- Le nouveau OHADA favorise la passation de l'entreprise informelle vers le formel avec des formes juridiques souples,
- Attirer les entreprises informelles vers le formel avec une présentation des possibilités de financement offertes aux entreprises formelles.
- Possibilités données aux Etats de voter des dispositions ne rendant pas obligatoire le passage chez le notaire pour la création d'une société,
- Possibilité données aussi aux Etats de réduire le capital minimum (au passage le capital minimum pour une SARL a été ramené à 100 000 F CFA au lieu de 1 000 000 F CFA,
- Adoption d'un statut d'auto entrepreneur à la française,
- Rendre plus prévisible le calcul des impôts.

Pour le 2^{ème} sous-thème : les diverses contributions de la DGI du Maroc, du DGID du Sénégal et le CGA de Bamako ont permis de mettre en exergue la nécessité d'assurer une sécurité juridique, sociale et fiscale pour encourager le passage du l'informel vers le formel.

Une panoplie de mesures été identifiée :

- Définir le secteur informel : définition dynamique
- Renforcer les CGA
- Incitation au civisme fiscal
- Obligation de délivrance d'une facture,
- La tenue d'une comptabilité, au minimum de trésorerie,
- Obligation de payer par chèque tous les paiements supérieurs à 500 000 F CFA
- Faciliter la télé déclaration,
- Amnistie fiscale pour les entreprises qui souhaitent se formaliser,
- Mettre en place un taux d'imposition spécifique (sur une certaine durée) pour les entreprises qui souhaitent se formaliser,
- Changer d'approche pour aborder le secteur informel : privilégier l'approche augmentation de revenu grâce au formalisme et non plus l'approche fiscal,